

**Comité des services du développement
économique et tourisme**

**11 janvier 2016
15h00**

Salle du conseil

**Economic Development and Tourism
Services Committee**

**January 11, 2016
3:00 p.m.**

Council Chambers

		<u>PAGES</u>
1.	<u>Ouverture de la réunion</u>	<u>Call to order</u>
2.	<u>Adoption de l'ordre du jour</u>	<u>Adoption of the agenda</u>
3.	<u>Divulgence de conflit d'intérêt</u>	<u>Disclosure of pecuniary interest</u>
4.	<u>Visiteurs</u>	<u>Visitors</u>
	Aucun.	None.
5.	<u>Urbanisme</u>	<u>Planning</u>
5.1	Amendement au règlement de zonage / Lots 1 et 5 – rues Roch et Jacynthe	Zoning By-Law amendment / Lots 1 and 5 – Roch and Jacynthe Streets 1-2
5.2	Dépôts de performance / ententes d'aménagement	Performance deposits / site plan agreements --
5.3	Dédier un pied de réserve comme rue municipale	Dedicate one-foot reserve as public highway 3-7
6.	<u>Construction</u>	<u>Construction</u>
6.1	Rapport sommaire des permis de construction pour 2015	Summary building permits report for 2015 8-10
6.2	Rapport annuel sur l'accessibilité	Annual report on accessibility 11-14
6.3	Règlement – frais pour permis de construction	By-law – fees for building permits 15-18

7.	<u>Développement économique</u>	<u>Economic development</u>
7.1	Rencontre avec les développeurs (rapport sommaire)	Meeting with the developers (summary report)
7.2	Suivi des résolutions (svp apporter votre copie)	Follow-up on resolutions (please bring your copy)
7.3	Réseau internet (ville)	Internet network (Town)
7.4	Frais de redevances	Development charges
7.5	Entente de déversement au système d'égout	Sewer discharge agreement
8.	<u>Période de questions/commentaires</u>	<u>Question / Comment period</u>
9.	<u>Autres articles</u>	<u>Other items</u>
10.	<u>Huis-clos</u>	<u>In-camera</u>
11.	<u>Ajournement</u>	<u>Adjournment</u>

File No.: D14-126

December 9, 2015

André E. Desjardins
Engineering (1992) Limited
855 Edmond Street
Hawkesbury, ON
K6A 3E2

Attention : Mr. André E. Desjardins, P.Eng.

**RE : Application for an Amendment to the Zoning By-Law
Re: Lots 1 and 5 Roch and Jacynthe Streets**

Sir,

We acknowledge receipt of your letter dated December 9, 2015 concerning the above-mentioned subject.

Please note that a report will be presented to the Economic Development and Tourism Services Committee in January 2016.

Should you have any questions with respect to the foregoing, please do not hesitate to contact the undersigned.

Sincerely yours,



Jacob Bolduc
FOTENN Consultants

/mb



André E. Desjardins

INGÉNIEUR-ENGINEERING (1992) LIMITED

855, rue Edmond
Hawkesbury (Ontario)
K6A 3E2
Tél. : 613 632-3544
Fax : 613 632-9172

Ville de Hawkesbury Town
Reçu / Received

03 DEC 2015

December 9, 2015

File D2013-12

Town of Hawkesbury
600 Higginson Street
Hawkesbury, Ontario
K6A 1H1

Attention: Manon Belle-Isle, Planner

SUBJECT: APPLICATION FOR ZONING BY-LAW AMENDMENT - LOTS 1 AND 5 JACYNTHÉ AND ROCH ST.

Dear Mrs Belle-Isle:

On June 10, 2014 I submitted an application to the municipality for an amendment to "Zoning By-Law 20-2012" to permit the construction of quadruplex on lots 1 and 5 mentioned above.

I was informed that the planning department of the municipality could not support the application for lot 5 but was in favour to recommend approval of the amendment for lot 1 since it met all the requirements of the by-law.

As requested in your letter dated December 4, 2015 I hereby inform the municipality that I will not appeal the town's decision and that I will accept the amendment approval for lot 1 only.

I trust that this information is satisfactory to proceed with the amendment proposal for lot 1. Lot 5 shall remain zoned for the construction of a semi-detached dwelling.

Thanking you for your cooperation, I remain,

Sincerely,

Andre E. Desjardins
Engineering (1992) Limited

FORMULAIRE DE RECOMMANDATION AU CONSEIL



RECOMMANDATION NO: REC-
DESTINÉ AU: Conseil municipal
DATE DE LA RÉUNION: 11 janvier 2016
OBJET: Dédier un pied de réserve
comme rue municipale
PRÉPARÉ PAR: Comité des services du
Développement économique
et du Tourisme

A. RECOMMANDATION

Nous recommandons au Conseil municipal d'adopter un règlement pour dédier et assumer les blocs 17-18-19 du Plan 46M-70 comme faisant partie des rues Mario et André.

B. NOTE EXPLICATIVE

Une note de Me Alain Bolduc a été reçue nous informant que, suite à un examen du plan 46M-70, les blocs 17-18 et 19 dont le propriétaire est la ville de Hawkesbury n'ont pas été assumés et dédiés comme chemin public. Il demande donc à la municipalité d'entreprendre les procédures nécessaires pour corriger cette situation.

C. INCIDENCE AU BUDGET

Prévu au budget: Oui **Rubrique :** Non
Incidence au budget: Oui **Valeur :** _____ \$ Non
Note :

Autorité financière

Date:

D. RESPONSABILITÉ JURIDIQUE OU RISQUES

Responsabilité juridique: Oui Non
Note :

Autorité

Date:

E. DOCUMENTS DE SUPPORT

Lettre de Alain Bolduc, section du plan M-70 et M-75

F. DÉPARTEMENT(S) AFFECTÉS
Urbanisme et Greffe

SOUMIS ET RECOMMANDÉ PAR:

Date:

Manon Belle-Isle, Urbaniste

ALAIN BOLDUC

BARRISTER & SOLICITOR • AVOCAT ET NOTAIRE

114 Main Street East
Hawkesbury, Ontario
K6A 1A3

114, rue Principale Est
Tel.: (613) 632-7502
Fax: (613) 636-0333

December 18th, 2015

HAWKESBURY Town
Tops / Received

The Corporation of the
Town of Hawkesbury
600 Higginson Street
Hawkesbury, Ontario
K6A 1H1

ATTENTION: Ms. Manon Belle-Isle
Building Department

Dear Ms. Belle-Isle:

**RE: Jacynthe, André & Mario Streets and one-foot reserves blocking access
designated as Blocks 15 - 20 incl. on Plan 46M-70**

Further to our telephone conversation of on or about December 14th last, would you be kind enough to recommend to Council to adopt the requisite by-law in January 2016 to accept, assume and dedicate Blocks 15 - 20 incl. on Plan 46M-70 as part of the public highway system in the Town of Hawkesbury (or so much of said Blocks as are requisite to permit legal access to the four-plexes built on Jacynthe, André and Mario Streets). I would appreciate a copy of the by-law when passed and (hopefully) registered on title.

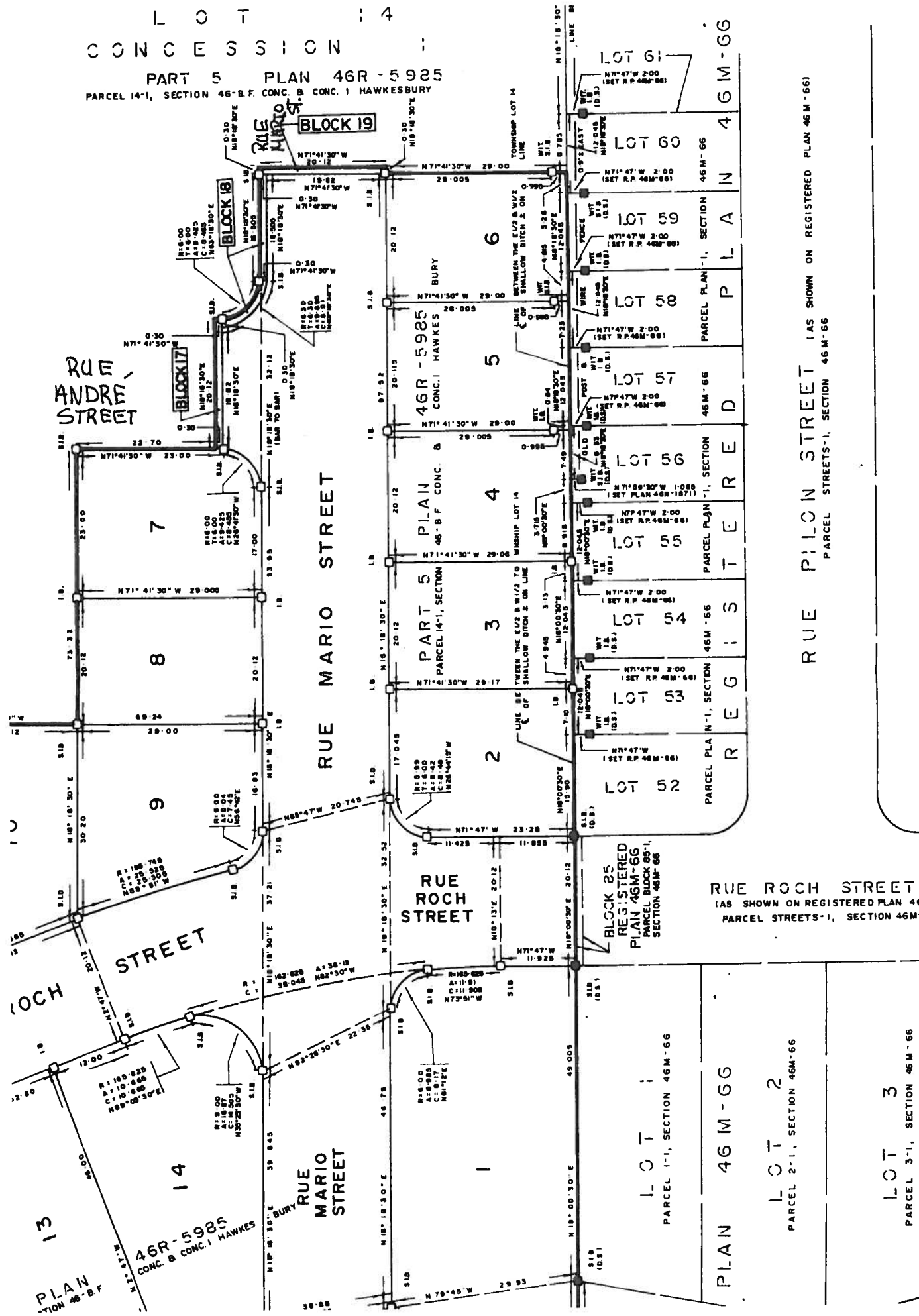
Yours very truly,



Alain Bolduc

Plan M-70

LOT 14
CONCESSION 1
PART 5 PLAN 46R-5985
PARCEL 14-1, SECTION 46-B.F. CONC. B CONC. 1 HAWKESBURY



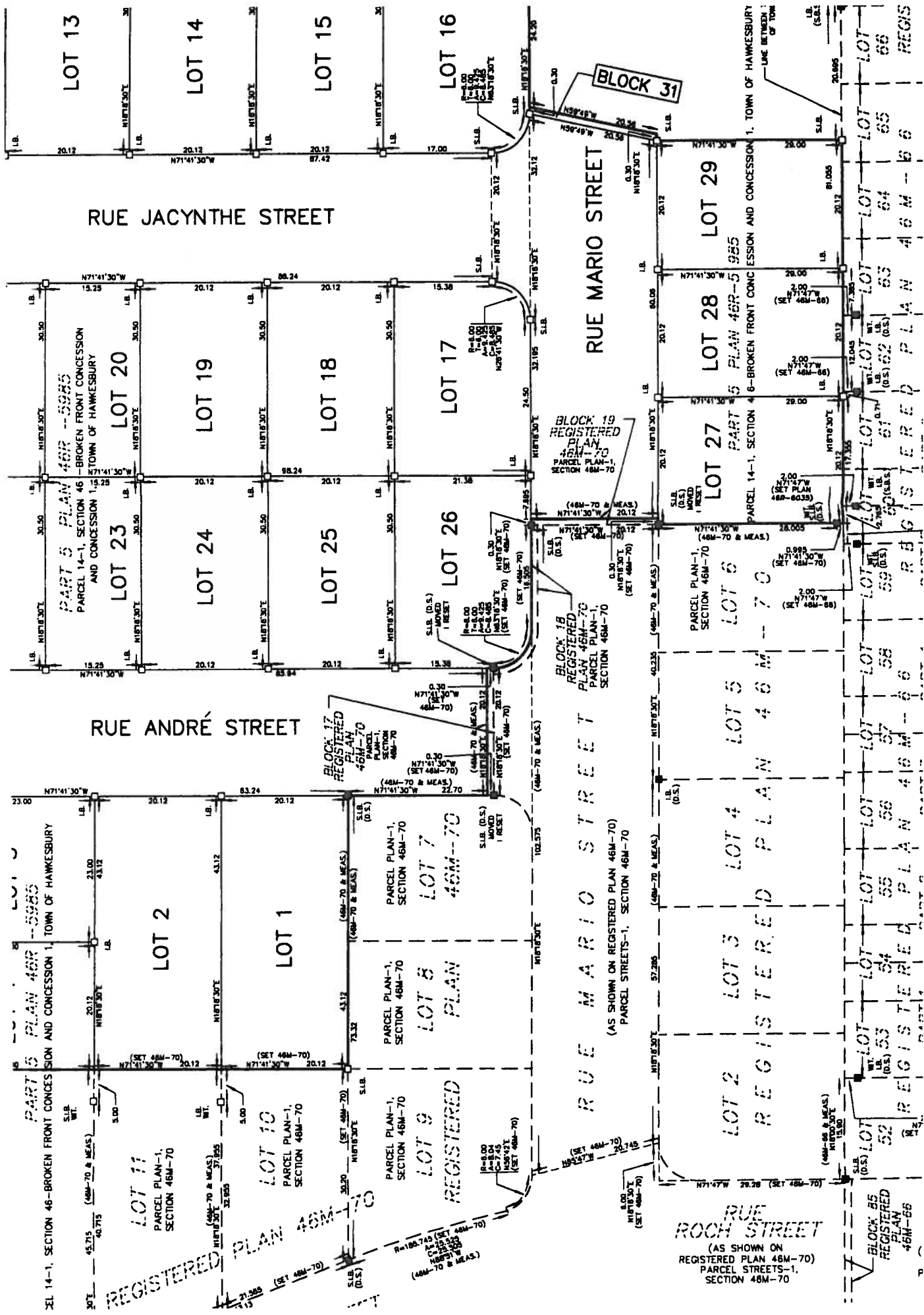
PLAN 46R-5985
CONC. B CONC. 1 HAWKESBURY

RUE ROCH STREET
(AS SHOWN ON REGISTERED PLAN 46
PARCEL STREETS-1, SECTION 46M-66)

RUE MARIO STREET
RUE ANDRE STREET
RUE ROCH STREET

PLAN 46M-66
PARCEL 1-1, SECTION 46M-66
PARCEL 2-1, SECTION 46M-66
PARCEL 3-1, SECTION 46M-66

Plan M.75



LOT 13

RUE JACYNTHE STREET

RUE ANDRÉ STREET

BLOCK 31

RUE MARIO STREET

RUE MARIO STREET

RUE ROOH STREET

(AS SHOWN ON REGISTERED PLAN 46M-70) PARCEL PLAN-1, SECTION 46M-70

LOT	WT	REG. PLAN	CONCESSION
LOT 1	52	46M-66	REGIS
LOT 2	53	46M-66	REGIS
LOT 3	54	46M-66	REGIS
LOT 4	55	46M-66	REGIS
LOT 5	56	46M-66	REGIS
LOT 6	57	46M-66	REGIS
LOT 7	58	46M-66	REGIS
LOT 8	59	46M-66	REGIS
LOT 9	60	46M-66	REGIS
LOT 10	61	46M-66	REGIS
LOT 11	62	46M-66	REGIS
LOT 12	63	46M-66	REGIS
LOT 13	64	46M-66	REGIS
LOT 14	65	46M-66	REGIS
LOT 15	66	46M-66	REGIS
LOT 16	67	46M-66	REGIS
LOT 17	68	46M-66	REGIS
LOT 18	69	46M-66	REGIS
LOT 19	70	46M-66	REGIS
LOT 20	71	46M-66	REGIS
LOT 21	72	46M-66	REGIS
LOT 22	73	46M-66	REGIS
LOT 23	74	46M-66	REGIS
LOT 24	75	46M-66	REGIS
LOT 25	76	46M-66	REGIS
LOT 26	77	46M-66	REGIS
LOT 27	78	46M-66	REGIS
LOT 28	79	46M-66	REGIS
LOT 29	80	46M-66	REGIS
LOT 30	81	46M-66	REGIS

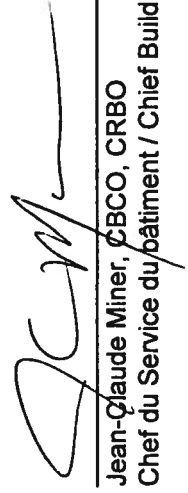
VILLE DE HAWKESBURY / TOWN OF HAWKESBURY

SUMMARY BUILDING PERMITS 2015

Mois/ Month	Unités créées Units Created	RÉSIDENTIEL		RESIDENTIAL		COMMERCIAL		COMMERCIAL		
		Nouveau/ New		Additions Réparations/Repairs		Nouveau/ New		Additions Réparations/Repairs		
		#	\$	#	\$	#	\$	#	\$	
Jan./Jan.	0	0.00 \$	2	11,000.00 \$	0	0.00 \$	0	0.00 \$	0	0.00 \$
Fév./Feb.	0	0.00 \$	3	19,000.00 \$	0	0.00 \$	0	0.00 \$	0	0.00 \$
Mars/March	3	367,000.00 \$	11	156,000.00 \$	0	0.00 \$	1	10,000.00 \$	1	10,000.00 \$
Avril/April	0	0.00 \$	15	308,600.00 \$	0	0.00 \$	1	55,000.00 \$	1	55,000.00 \$
Mai/May	0	0.00 \$	19	115,000.00 \$	0	0.00 \$	2	11,000.00 \$	2	11,000.00 \$
Juin/June	0	0.00 \$	24	141,500.00 \$	1	3,180,000.00 \$	2	6,000.00 \$	2	6,000.00 \$
Juillet/July	0	0.00 \$	10	41,000.00 \$	0	0.00 \$	5	45,500.00 \$	5	45,500.00 \$
Août/Aug.	2	440,000.00 \$	16	120,000.00 \$	1	387,000.00 \$	4	216,000.00 \$	4	216,000.00 \$
Sept.	0	0.00 \$	14	140,500.00 \$	0	0.00 \$	5	32,000.00 \$	5	32,000.00 \$
Oct.	0	0.00 \$	11	79,600.00 \$	0	0.00 \$	2	48,000.00 \$	2	48,000.00 \$
Nov.	3	361,000.00 \$	5	93,500.00 \$	1	545,000.00 \$	3	1,922,000.00 \$	3	1,922,000.00 \$
Déc./Dec.	0	0.00 \$	11	106,000.00 \$	0	0.00 \$	2	6,200.00 \$	2	6,200.00 \$
Total	8	1,168,000.00 \$	141	1,331,700.00 \$	3	4,112,000.00 \$	27	2,351,700.00 \$	27	2,351,700.00 \$

Nombre total de permis émis (incluant démolition) /
 Total number of permits issued (including demolition):
 (Commercial-réparations comprend permis pour enseignes)

186


 Jean-Glaude Miner, CBCO, CRBO
 Chef du Service du bâtiment / Chief Building Official

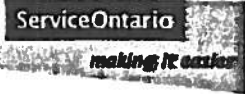
Mois/ Month	INDUSTRIEL		INDUSTRIAL		INSTITUTIONNEL		INSTITUTIONAL		DEMOLITION	
	Nouveau/ New		Réparations/Repairs		Nouveau/ New		Réparations/Repairs		Total Res	
	#	\$	#	\$	#	\$	#	\$	#	\$
Jan./Jan.	0	0.00 \$	0	0.00 \$	0	0.00 \$	0	0.00 \$	0	0.00 \$
Feb./Fév.	0	0.00 \$	0	0.00 \$	0	0.00 \$	0	0.00 \$	0	0.00 \$
March/Mars	0	0.00 \$	0	0.00 \$	0	0.00 \$	1	25,000.00 \$	2	25,000.00 \$
April/Avril	0	0.00 \$	0	0.00 \$	0	0.00 \$	0	0.00 \$	0	0.00 \$
May/Mai	0	0.00 \$	0	0.00 \$	0	0.00 \$	1	25,000.00 \$	0	25,000.00 \$
June/Juin	0	0.00 \$	1	25,000.00 \$	0	0.00 \$	2	11,000.00 \$	0	11,000.00 \$
July/Juillet	0	0.00 \$	0	0.00 \$	0	0.00 \$	1	1,000.00 \$	0	1,000.00 \$
Aug./Août	0	0.00 \$	0	0.00 \$	0	0.00 \$	0	0.00 \$	0	0.00 \$
Sept.	0	0.00 \$	1	80,000.00 \$	0	0.00 \$	1	25,000.00 \$	0	25,000.00 \$
Oct.	0	0.00 \$	0	0.00 \$	0	0.00 \$	1	86,000.00 \$	0	86,000.00 \$
Nov.	0	0.00 \$	1	684,000.00 \$	0	0.00 \$	1	0.00 \$	0	0.00 \$
Dec.	0	0.00 \$	0	0.00 \$	0	0.00 \$	1	1,000.00 \$	0	1,000.00 \$
Total	0	0.00 \$	3	789,000.00 \$	0	0.00 \$	9	174,000.00 \$	2	174,000.00 \$

SUMMARY - BUILDING PERMITS 2015

MONTH	REVENUES	YEAR: 2015		YEAR: 2014	
		NO. OF PERMITS	VALUE OF CONSTRUCTION	NO. OF PERMITS	VALUE OF CONSTRUCTION
JAN	270.00 \$	2	11,000.00 \$	9	453,500.00 \$
FEB	528.00 \$	3	19,000.00 \$	6	77,981,000.00 \$
MAR	7,376.00 \$	14	558,000.00 \$	13	997,000.00 \$
APR	4,770.00 \$	16	363,600.00 \$	13	375,300.00 \$
MAY	3,682.00 \$	22	151,000.00 \$	21	166,050.00 \$
JUNE	44,421.00 \$	30	3,363,500.00 \$	24	257,550.00 \$
JULY	2,286.00 \$	16	87,500.00 \$	33	1,230,000.00 \$
AUG	16,821.70 \$	22	1,163,000.00 \$	17	324,000.00 \$
SEPT	5,424.00 \$	21	277,500.00 \$	19	99,800.00 \$
OCT	3,968.00 \$	14	213,600.00 \$	20	389,800.00 \$
NOV	45,955.00 \$	12	3,605,500.00 \$	11	480,600.00 \$
DEC	2,430.00 \$	14	113,200.00 \$	13	153,500.00 \$
TOTAL	137,931.70 \$	186	9,926,400.00 \$	199	82,908,100.00 \$



HOME UPDATE ORGANIZATION UPDATE CONTACTS RETURN TO ONEKEY



Accessibility Compliance Reporting

Welcome Jean-Claude

You are logged in as Certifier for Town of Hawkesbury / Ville de Hawkesbury

[Switch Organization](#)

[Notices](#)

[Bulk](#)

[Organization](#)

Organization Information : Town of Hawkesbury / Ville de Hawkesbury

Organization Details

Town of Hawkesbury / Ville de Hawkesbury (106984644)
 600 HIGGINSON STREET
 HAWKESBURY Ontario K6A1H1
 CANADA
www.hawkesbury.ca

Sector: Designated Public Sector
Subsector: Local, Municipal and Regional Public Administration

Organization Status: Active
Number of Employees in Ontario: 98

[Update Organization](#)

Organization Contacts

Certifier - Mr. Jean-Claude Miner (Primary)
 613-632-0106 jcminer@hawkesbury.ca
 Certifier - Mr. Jean-Claude Miner
 613-632-0106 jcminer@hawkesbury.ca

[Update Contacts](#)

Accessibility Reports

Report Name	Report Period	Certification ID	Date Filed	Filed By	Status	Action
SCR 2015 BPS	2015/01/06 2015/12/31	SCR856595	2015/09/08	Jean-Claude Miner	Submitted	View Report / Email Report
SCR 2013 BPS	2013/01/08 2013/12/31	SCR345644	2013/02/01	Jean-Claude Miner	Submitted	View Report / Email Report
SCR 2010 BPS	2010/01/01 2010/12/31	SCR2141	2010/03/24	Jean-Claude Miner	Submitted	View Report / Email Report

//

AODA Self-Certified Accessibility Report

	Question	Answer
1	Is your organization providing ongoing training as required under the Customer Service Standard and are you continuing to meet the Customer Service Standard and Integrated Accessibility Standards Regulations that have come into effect prior to the report?	YES
2	Does your organization provide the required training on the IASR and the Human Rights Code as it pertains to persons with a disability? (IASR s. 7)	YES
3	Does your organization ensure that its feedback processes are accessible to persons with disabilities by providing or arranging accessible formats or communication supports upon request? (IASR s. 11)	YES
4	Does your organization have a process to provide accessible formats and communication supports for persons with disabilities in a timely manner and at no more than the cost for other persons who ask for the same information? (IASR s. 12)	YES
5	Does your organization provide its emergency procedures, plans or public safety information that it makes available to the public, in an accessible format upon request? (IASR s. 13)	YES
6	Does your organization provide individualized emergency response information for employees that require it and does it review the information in accordance with the Employment Standards? (IASR s. 27)	YES
7	Does your organization incorporate accessibility features into its procurement or acquisition of goods, services or facilities or provide an explanation if doing so is not practicable? (IASR s. 5)	YES
8	Does your organization notify its employees and the public about the availability of accommodations in its recruitment processes? (IASR s. 22-24)	YES
9	Does your organization provide its employees with updated information about its policies to support its employees with disabilities? (IASR s. 25)	YES
10	When requested, does your organization provide employees with disabilities information in an accessible format or with communication supports? (IASR s. 26)	YES
11	Does your organization develop and have in place a written process for the development of documented individual accommodation plans for employees with disabilities? (IASR s.28)	YES
12	Does your organization have a documented return to work process for employees who were absent due to a disability or require disability-related accommodations in order to return to work? (IASR s. 29)	YES

Rapport sur l'accessibilité autocertifié pour la LAPHO

	Question	Réponse
1	Votre organisation offre-t-elle de la formation continue conformément à la Norme d'accessibilité pour les services à la clientèle, et respecte-t-elle la Norme d'accessibilité pour les services à la clientèle et le règlement sur les normes d'accessibilité intégrées qui sont entrés en vigueur avant la présentation du rapport?	OUI
2	Votre organisation fournit-elle la formation requise sur les Normes d'accessibilité intégrées et les dispositions du Code des droits de la personne qui s'appliquent aux personnes handicapées? (Normes d'accessibilité intégrées, art. 7)	OUI
3	Votre organisation veille-t-elle à ce que ses processus de rétroaction soient accessibles aux personnes handicapées en fournissant ou en faisant fournir sur demande des formats accessibles ou des aides à la communication? (Normes d'accessibilité intégrées, art. 11)	OUI
4	Votre organisation dispose-t-elle d'un processus permettant d'offrir des formats accessibles et des aides à la communication aux personnes handicapées en temps opportun et à un coût qui n'est pas supérieur au coût ordinaire demandé aux autres personnes? (Normes d'accessibilité intégrées, art. 12)	OUI
5	Sur demande, votre organisation fournit-elle dans un format accessible les renseignements sur les mesures et les plans d'urgence ainsi que sur la sécurité publique qui sont destinés au public? (Normes d'accessibilité intégrées, art. 13)	OUI
6	Votre organisation offre-t-elle des renseignements individualisés relatifs aux interventions d'urgence pour les employés qui en ont besoin? Examine-t-elle cette information conformément aux normes d'emploi? (Normes d'accessibilité intégrées, art. 27)	OUI
7	Votre organisation tient-elle compte des options d'accessibilité lors de l'obtention ou de l'acquisition de biens, de services ou d'installations? Fournit-elle une explication lorsque cela n'est pas matériellement possible? (Normes d'accessibilité intégrées, art. 5)	OUI
8	Votre organisation avise-t-elle ses employés et le public de la disponibilité de mesures d'adaptation durant son processus de recrutement? (Normes d'accessibilité intégrées, art. 22 à 24)	OUI
9	Votre organisation fournit-elle à son personnel des renseignements à jour sur ses politiques visant à aider les employés handicapés? (Normes d'accessibilité intégrées, art. 25)	OUI
10	Sur demande, votre organisation fournit-elle aux employés handicapés de l'information dans un format accessible ou avec des aides à la communication? (Normes d'accessibilité intégrées, art. 26)	OUI
11	Votre organisation élabore-t-elle et dispose-t-elle d'un processus écrit régissant l'élaboration de plans d'adaptation individualisés et documentés pour les employés handicapés? (Normes d'accessibilité intégrées, art. 28)	OUI
12	Votre organisation a-t-elle un processus écrit de retour au travail pour les employés qui se sont absentés en raison d'un handicap et qui ont besoin de mesures d'adaptation liées à leur handicap pour reprendre le travail? (Normes d'accessibilité intégrées, art. 29)	OUI

Town of Hawkesbury / Ville de Hawkesbury

106984644TA0001

AODA Self-Certified Accessibility Report

General Comment/Commentaires généraux:

No comment was entered. Aucun commentaire n'a été saisi.

LA CORPORATION DE LA VILLE DE HAWKESBURY
Annexe « A » du règlement sur la construction N° 18-2008

CATÉGORIES DE PERMIS ET BARÈME DES DROITS

PERMIS DE CONSTRUIRE

Les droits de base pour une nouvelle construction, addition, modification, réparation ou démolition sont comme suit :

- 1) les droits sont de 10\$ par tranche de 1 000\$ de la valeur de la construction et les droits administratifs sont de 100\$ pour l'année 2008.
- 2) les droits sont de 11\$ par tranche de 1 000\$ de la valeur de la construction et les droits administratifs sont de 100\$ pour l'année 2009.
- 3) les droits sont de 12\$ par tranche de 1 000\$ de la valeur de la construction et les droits administratifs sont de 100\$ pour l'année 2010.

VALEUR DE LA NOUVELLE CONSTRUCTION ET/OU DES RÉNOVATIONS

La valeur de la nouvelle construction et/ou des rénovations est établie sur le plus élevé entre la superficie au pied carré tel qu'indiqué dans le prochain alinéa ou la valeur déclarée par le demandeur.

Calcul de la valeur :

Établissements de réunion (Groupe A) : (Incluant classes portatives, écoles, etc...)

Tous les établissements de réunion100\$/p²

Établissements de soins et de détention (Groupe B) :

Rez-de-chaussée	122.80\$/p ²
Autres planchers	76.00\$/p ²
Hôpitaux	195.00\$/p ²

Établissements résidentiels (Groupe C) :

Rez-de-chaussée	95.00\$/p ²
Fondation	30.00\$/p ²
Planchers au-dessus du rez-de-chaussée	60.00\$/p ²
Sous-sol fini	30.00\$/p ²
Unités avec appartements (3 et plus).....	80.00\$/p ²
Garages (attaché)	35.00\$/p ²
Bâtiments accessoires (garage/remise détachés)	20.00\$/p ²
Abris d'auto	30.00\$/p ²
Terrasses	12.00\$/p ²
Vérandas	30.00\$/p ²
Piscines hors-terre	75.00\$ frais fixe
Piscines creusées	20.00\$/p ²

Établissements d'affaires (Groupe D) :

Sections non-finies (structure seulement)	80.00\$/p ²
Sections finies (ex : besoins pour locataires)	12.00\$/p ²
Total	92.00\$/p ²

Établissements commerciaux et de détail (Groupe E) :

Sections non-finies (structure seulement)	59.00\$/p ²
Sections finies (ex : besoins pour locataires)	23.00\$/p ²
Total	82.00\$/p ²

Établissements industriels (Groupe F) :

Sections non-finies (structure seulement)	46.00\$/p ²
Sections finies (ex : besoins pour locataires)	23.00\$/p ²
Total	69.00\$/p ²

PERMIS DE DÉMOLITION :

Les droits pour les permis de démolition pour un bâtiment résidentiel ou une partie de bâtiment sont de **100.00\$**.

- 1) Les droits pour démolir un bâtiment commercial/industriel ou une partie de bâtiment sont de **100.00\$ + 10.00\$** par chaque tranche de **1 000.00\$** de valeur pour l'année 2008.
- 2) Les droits pour démolir un bâtiment commercial/industriel ou une partie de bâtiment sont de **100.00\$ + 11.00\$** par chaque tranche de **1 000.00\$** de valeur pour l'année 2009.
- 3) Les droits pour démolir un bâtiment commercial/industriel ou une partie de bâtiment sont de **100.00\$ + 12.00\$** par chaque tranche de **1 000.00\$** de valeur pour l'année 2010.

PERMIS DE PLOMBERIE :

1) RÉSIDENTIEL – NOUVELLE PLOMBERIE

Résidence unifamiliale	100.00\$ + 10.00\$ pour chaque salle de bain supplémentaire
Semi-détaché	160.00\$ + 10.00\$ pour chaque salle de bain supplémentaire
Duplexe	140.00\$ + 10.00\$ pour chaque salle de bain supplémentaire
Multifamiliales (appartements)	80.00\$/unité + 10.00\$ pour chaque salle de bain supplémentaire
Multifamiliales (en rangée)	90.00\$/unité + 10.00\$ pour chaque salle de bain supplémentaire
Condominiums	90.00\$/unité + 10.00\$ pour chaque salle de bain supplémentaire

Espaces communs dans un condominium, une multifamiliale, etc... sont traités comme additionnels dans « autres bâtiments » dans 2).

2) AUTRES BÂTIMENTS

Frais initial	25.00\$
Drains de bâtiment	20.00\$
Colonne de ventilation primaire	15.00\$
Appareils de plomberie	8.00\$

Branchement à l'égout sanitaire latéral 50.00\$/30 mètres ou fraction

Branchement à l'égout pluvial latéral 50.00\$/30 mètres ou fraction

FRAIS ADDITIONNELS ET SURCHARGES

1) PERMIS PARTIEL OU CONDITIONNEL

Les droits pour un permis partiel ou conditionnel sont sujets à une surcharge administrative de 10% du coût total des droits mais ne seront inférieurs à 300.00\$ et ne pourront excéder 1 000.00\$.

2) RÉVOCATION REPORTÉE

Les droits pour demander le report de la révocation d'un permis sont de 100.00\$.

3) TRANSFERT DE PERMIS

Les droits pour transférer un permis émis à un autre lot ou à un autre propriétaire sont de 200.00\$.

4) CHANGEMENTS AUX PLANS, SPÉCIFICATIONS ET AUTRES DOCUMENTS

Lorsqu'un changement aux matériaux est fait aux plans, aux spécifications ou autres documents après que la vérification du plan original est effectuée, les droits pour réviser les plans modifiés, les spécifications modifiées ou autres documents modifiés sont de 25% des droits totaux initiaux mais ne seront inférieurs à 100.00\$.

5) BÂTIMENTS TEMPORAIRES

Les droits pour les bâtiments, roulottes ou bâtiments temporaires sur un site de construction à des fins de bureaux ou de ventes ou autres utilisations permises pour une durée n'excédant pas neuf mois sont de 100.00\$.

6) **CHANGEMENT DE LOCALISATION**

Les droits pour le changement de localisation d'un bâtiment sont de 100.00\$.

7) **CHANGEMENT À UN USAGE**

Lorsqu'un permis est nécessaire sous la *Loi sur le Code du bâtiment* et ses règlements pour changer l'usage d'un bâtiment et qu'aucune construction n'est requise, les droits sont de 200.00\$.

8) **RENOUVELLEMENT**

Les droits doivent être acquittés au préalable et sont conditionnels au renouvellement d'un permis de construire et sont de 25% des droits initiaux et ne seront inférieurs à 50.00\$.

9) **INSPECTIONS PRÉLIMINAIRES ET/OU ENQUÊTES**

Si une personne demande une inspection préliminaire ou une enquête dans le but d'obtenir des renseignements sur la construction, le changement d'usage ou un projet de rénovations et lorsque le Chef du service du bâtiment juge opportun d'offrir ce service, les droits sont de 75.00\$ pour un rapport écrit.

DROITS DIVERS

Pour toutes les catégories non décrites ou incluent dans la présente annexe, les droits pour les permis seront basés sur la valeur des travaux et déterminés par le Chef du service du bâtiment de la façon suivante :

- 1) **droits minimums de 10.00\$ par chaque tranche de 1 000.00\$ d'évaluation des travaux pour 2008.**
- 2) **droits minimum de 11.00\$ par chaque tranche de 1 000.00\$ d'évaluation des travaux pour 2009.**
- 3) **droits minimum de 12.00\$ par chaque tranche de 1 000.00\$ d'évaluation des travaux pour 2010.**

INTERPRÉTATION

Les notes explicatives ci-bas doivent être considérées dans le calcul des droits :

- superficie de plancher des travaux proposés est mesurée à partir de la face extérieure des murs extérieurs et la ligne centrale des murs mitoyens ou des murs de séparation entre locaux (excluant les garages résidentiels).
- dans le cas de rénovations intérieures, la superficie des travaux proposés est l'espace réel qui subit des travaux, ex : espaces pour locataires.
- à l'exception de l'espace des murs inter-reliés, aucune réduction ne sera faite pour les ouvertures faites à l'intérieur de la superficie de plancher (ex : escaliers, élévateurs, escalateurs, cheminée, conduites, etc...).
- les sous-sols non finis des résidences unifamiliales détachées (incluant les semis-détachés, les duplexes et les maisons de ville, etc...) sont inclus dans la superficie de plancher.
- Corridors, halls, salles de bain, entrées, etc... sont inclus et sont classifiés selon les catégories majeures de la superficie de plancher dans lequel ils sont situés.
- les catégories d'occupation de la présente annexe correspondent aux classifications majeures du Code du bâtiment de l'Ontario.

LA CORPORATION DE LA VILLE DE HAWKESBURY

Annexe « B » du règlement sur la construction N° 18-2008

Droits administratifs d'exécution

Valeur de construction	Droits administratifs d'exécution
Inférieure à 25 000 \$	100 \$
De 25 000 \$ à 99 999,99 \$	500 \$
De 100 000 \$ à 499 999,99 \$	1 000 \$
Égale ou supérieure à 500 000 \$	5 000 \$

Notes portant sur l'annexe « B »

Note 1 La valeur de la construction se calcule selon l'annexe « A » du règlement N° 18-2008.

Pour les unités unifamiliales et les semi-détachés, un dépôt de performance de 1 000,00\$ est requis. Pour les autres genres de construction, le tableau ci-haut s'applique.

Note 2 Une fois que le Chef du service du bâtiment a délivré un permis, les droits administratifs d'exécution seront remboursés en tout ou en partie au titulaire du permis conformément aux modalités suivantes :

100 % des droits administratifs d'exécution sont remboursés si les travaux de construction sont complètement terminés dans les douze mois suivant la date de délivrance du permis;

75 % des droits administratifs d'exécution sont remboursés si les travaux de construction sont complètement terminés dans les deux ans suivant la date de délivrance du permis;

50 % des droits administratifs d'exécution sont remboursés si les travaux de constructions sont complètement terminés dans les trois ans suivant la date de délivrance du permis;

25 % des droits administratifs d'exécution sont remboursés si les travaux de constructions sont complètement terminés dans les quatre ans suivant la date de délivrance du permis;

aucun remboursement des droits administratifs d'exécution n'est accordé si les travaux de construction ne sont pas complètement terminés dans les quatre ans suivant la date de délivrance du permis. Ceci n'a pas pour effet de relever le titulaire du permis de ses obligations découlant de tout règlement, de tout règlement municipal, de la Loi sur le Code du bâtiment et de ses textes d'application;

dans le cas de bâtiments multi-résidentiels, commerciaux, institutionnels et industriels, le propriétaire ou le demandeur doit soumettre un échéancier d'exécution des travaux à l'approbation du Chef du service du bâtiment et le montant du remboursement sera fixé en fonction de l'échéancier soumis.

Note 3 Le remboursement intégral ou partiel des droits administratifs d'exécution ne saurait être considéré comme une dispense de dispositions quelconques de tout règlement municipal ou d'exigences de la Loi sur le Code du bâtiment ou de ses textes d'application. Par ailleurs, le remboursement ne saurait s'interpréter comme constituant une certification ou une garantie que le bâtiment visé par le permis est conforme aux exigences de la Loi sur le Code du bâtiment ou de ses textes d'application.